

Maître d'ouvrage : Parc national des Écrins

Consultation pour la réalisation d'une vidéo pédagogique
en prise de vues réelles pour « Décrypter les attitudes des
chiens de protection de troupeaux »

NOVEMBRE- 2025

Date limite de réception des offres : 30/11/2025 à 23h00

Cette action est financée par le Ministère de la Transition Écologique, dans le cadre du
Plan National d'Actions Loup et activités d'élevage

1. Objet de la consultation

Le Parc national des Écrins (PNE) souhaite produire une vidéo pédagogique en prise de vues réelles de 3 à 4 minutes. Cette réalisation a pour objectif de présenter les principales attitudes que peut avoir un chien de protection, afin de permettre au public fréquentant les alpages de comprendre dans quelle disposition est le chien. Les séquences filmées pourront être enrichies d'animations graphiques pour accentuer le message.

Cette prestation est financée par le Ministère de la Transition Écologique, dans le cadre du Plan National d'Actions Loup et activités d'élevage.

2. Description de la prestation

Le prestataire sera chargé de réaliser une **vidéo pédagogique en prise de vues réelles**, avec **voix off, animations sommaires** et sous-titres, d'une durée totale n'excédant pas les **4 minutes**, se concentrant sur les **attitudes typiques d'un chien de protection** et les caractéristiques physiques associées (position/mouvements de la queue, des oreilles, etc.).

L'objectif principal de ce projet est de donner **au grand public** les clés pour comprendre le langage et l'intention d'un chien de protection. Il existe beaucoup d'outils et supports présentant aux randonneurs les bons comportements à adopter face aux chiens de protection, et ceux à éviter. Cette vidéo vise à compléter ces messages **en se concentrant uniquement sur le comportement des chiens** (et non celui des randonneurs). Des comparaisons pourront être faites avec le comportement des chiens de compagnie, que le grand public connaît bien. La **rencontre chien de compagnie / chien de protection** est un moment de tension pour le public et un enjeu fort pour améliorer la cohabitation entre activités d'élevage et tourisme.

La vidéo sera diffusée sur des **sites internet et via les réseaux sociaux principalement**. Elle pourra aussi être utilisée en projection libre dans les maisons de parcs, les offices de tourisme, ou lors de conférences, ciné-débat, etc. Pour rendre accessible la vidéo au plus grand nombre, un **sous-titrage en langue française et anglaise** est à prévoir.

L'équipe du projet sera constituée du PNE, des spécialistes des chiens de protection de troupeaux (réseau IDELE, éleveurs et utilisateurs de chiens) et éventuellement d'un acteur du tourisme.

Le prestataire travaillera donc en collaboration étroite avec l'équipe du projet pour construire une trame narrative percutante, et cibler les séquences à filmer. **Il veillera en particulier à la validité scientifique des comportements canins retranscrits dans les séquences.**

La vidéo devra susciter l'intérêt du public, tout en adoptant une démarche pédagogique et accessible dans un esprit de sensibilisation. La vidéo pourra être découpée en capsules, illustrant chacune une attitude canine.

Au lancement de la prestation (**décembre 2025**), une réunion de calage sera organisée avec l'équipe du projet pour fournir plus en détails les éléments attendus, apporter la base du synopsis et définir le planning de réalisation (**échéance finale : avril 2026**). Compte tenu de l'échéance, il est attendu du prestataire la plus grande réactivité et adaptation aux échanges avec l'équipe du projet. Chaque phase devra être validée par le PNE dont les remarques seront prises en compte.

3. Livrables

Les livrables suivants sont attendus :

- **le synopsis** de présentation de la vidéo pédagogique (au plus tard pour le 31 décembre 2025) : la trame narrative de la vidéo, écriture du récit, les différentes séquences tournées, les personnages à l'écran, etc.
- **la vidéo pédagogique** montée, de 4 minutes maximum, au plus tard pour le 30 avril 2026 : création, montage, intégration d'animation ainsi que d'une voix off et livraison en format **Full HD (1920x1080)** ou supérieur, avec sous-titres français et anglais.
- **les planches graphiques et exports des animations sommaires**, visant à amplifier le message des images vidéos, pour des utilisations futures dans divers supports de communication.

Le prestataire devra faire apparaître la source de financement qui subventionne la production de cette vidéo pédagogique, apposition obligatoire des logos ou nom.

4. Modalités d'échanges, conditions de réalisation et ressources disponibles

Pour mener à bien ce projet, le PNE tient à la collaboration la plus étroite et continue entre l'équipe de réalisation et l'équipe du projet, à tous les stades de la production. Une réunion au début de la prestation fixera les modalités d'échanges et de suivis. Pierre Bouvet sera désigné au sein du PNE pour suivre le projet avec le prestataire et gérer les validations d'étapes, en lien avec l'équipe du projet et sous la direction éditoriale du chef du service Accueil et Communication.

Équipe du projet : Pierre Bouvet (chargé de mission Loup et pastoralisme), Olivier Sabatier (chargé de mission image et audiovisuel), Isabelle Vidal (chef du service Aménagements), Pierrick Navizet (chef de service Accueil et Communication), les spécialistes des chiens de protection (réseau IDELE), un socio-professionnel du territoire (acteur du tourisme).

Plusieurs sessions de tournage sont envisagées chez des exploitants agricoles, principalement dans les Hautes-Alpes.

Une **base iconographique et de documentation** sur les chiens de protection sera mise à disposition par l'équipe du projet. Elle pourra servir de base à la réalisation des séquences.

Des **musiques de qualité acquises par le Parc national via l'agence Cézame Music Agency** seront mises à disposition pour la réalisation de la vidéo.

5. Cession des droits de propriété intellectuelle et droit à l'image

Le PNE disposera des droits de reproduction et de diffusion de la vidéo, quels que soient les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour. Cela inclut, notamment : internet et réseaux sociaux, animations, conférences, colloques, salons professionnels, formations, etc.

Le PNE pourra également projeter la vidéo à titre gracieux et autoriser toute personne ou organisme à en faire de même.

Etant réalisée dans le cadre du Plan National d'Actions Loup et activités d'élevage, la vidéo sera

libre d'accès et notamment disponible sur Youtube pour le grand public.

Le prestataire garantit au PNE qu'il aura obtenu toutes les autorisations nécessaires ainsi que les droits divers relatifs au montage et à l'exploitation de la vidéo.

De son côté, le PNE s'engage à ne fournir au prestataire uniquement des images pour lesquelles il dispose des droits correspondants.

6. Budget

L'enveloppe budgétaire disponible pour la réalisation de cette prestation est limitée à **10 000 € TTC**, incluant l'ensemble des dépenses (séquences filmées, narration, voix off, sous-titres, etc.). Le coût maximal du projet ne pourra excéder cette somme. Une rétribution des éleveurs, propriétaires des chiens ou autres partenaires impliqués dans le tournage des séquences pourra être demandée.

7. Délais et calendrier

Calendrier de la consultation :

- Remise des offres : **Date limite de réception des offres : le 30/11/2025 à 23h00**

Calendrier de réalisation :

- Démarrage de la prestation : dès décembre 2025
- Rendu final attendu pour le **30 avril 2026**

8. Formalisation et sélection des offres

Critères de Sélection :

1. prix : note 30 %
2. approche artistique : note 40 %
3. critère techniques 15 %
4. références 15 %

Le prix de la prestation est notée de la manière suivante :
 $\text{prix} = 30 \times (\text{Meilleur Offre} / \text{Offre du candidat})$

La note globale est donnée par l'addition de toutes les notes.

Pièces constitutives de l'offre

- Un **devis détaillé**, précisant l'ensemble des éléments suivants : écriture, coordination, illustrations, tournage, montage, droits pour la musique, sous-titres, traduction ;
- Le présent **cahier des charges daté et signé** (*obligatoire*) ;
- Une note méthodologique comprenant la **note d'auteur** et la **note de réalisation** (style d'illustrations, matériel de tournage, technique de narration, voix off, sous-titres,...) ;
- Des références en lien avec le projet, les CV des intervenants, des liens vers des vidéos en ligne... ;
- La liste des logiciels de montage et d'animation envisagés ;
- Un planning prévisionnel.

Les offres sont à faire parvenir par mail à :
olivier.sabatier@ecrins-parcnational.fr
pierre.bouvet@ecrins-parcnational.fr
pierrick.navizet@ecrins-parcnational.fr

Un accusé de réception sera envoyé après chaque offre reçue.

9. Nature des prix

Les prix sont exprimés en euros, en hors taxe et toutes taxes comprises.
Ils sont fermes et définitifs et comprennent tous les coûts directs et indirects.

10. Négociation et formalisation de la prestation

L'enveloppe budgétaire du PNE est contrainte. La consultation prévoit une phase de négociation avec les entreprises ayant répondu à la consultation et ayant été présélectionnées. Elle sera effectuée par courrier électronique avec précision des points (techniques, commerciaux, financiers, etc.) sur lesquels portera la négociation et les conditions de remises de proposition de la part du prestataire.

Conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve toutefois le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation.

11. Notification et modalités de paiement

La prestation sera notifiée par **bon de commande**.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire le temps que le PNE obtienne, les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique :

- Les certificats relatifs aux obligations fiscales et sociales ;
- Un extrait K ou un extrait Kbis ou un extrait D1 ;
- L'attestation d'assurance en Responsabilité civile en cours de validité ;
- le présent cahier des charges signé manuscritement à la date de l'offre ;
- le devis signé manuscritement à la date de l'offre.

L'échéancier de paiement sera le suivant :

- 30 % d'avance à la commande (le prestataire peut la refuser), ne nécessitant pas d'émission d'une facture.
- 70 % du solde après la remise des livrables finaux.

La prestation sera réglée par mandat administratif après réception des factures successives, déposées sur la plate-forme ChorusPro <https://chorus-pro.gouv.fr>

12. Contacts et renseignements

Olivier Sabatier (PNE) – 04 92 40 20 10
olivier.sabatier@ecrins-parcnational.fr

Pierre Bouvet (PNE) – 07 60 63 85 20
pierre.bouvet@ecrins-parcnational.fr

A, le

Lu et approuvé par le candidat
(Signature + cachet)